

Délibération n°19

Effectif légal du conseil
communautaire :
61

Nombre de conseillers
en exercice :
61

Nombre de conseillers
présents ou représentés :
57

Nombre de votants :
57

Date de convocation :
12 février 2020

Date d'affichage du
compte-rendu :
26 février 2020

Objet :
Cadrage politique relatif à la
démarche Cit'Ergie
concernant la labellisation de
la politique énergie climat de
RLV

L'AN deux mille vingt le mardi 18 février, le conseil communautaire, convoqué le 12 février 2020 s'est réuni à l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Boris BOUCHET, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, Mme Agnès MOLLON, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Jacques VIGNERON, **titulaires.**

Mme Marie-Christine VALLENET **suppléant.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- M Claude BOILON, conseiller communautaire unique de CHAPPES, remplacé par Mme Marie-Christine VALLENET, conseiller communautaire suppléant
- M Jacquie DIOGON, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- M Jacques LAMY, *a donné pouvoir* à Mme Michèle GRENET
- M Fabrice MAGNET, *a donné pouvoir* à Mme Anne-Karine QUEMENER
- M Vincent RAYMOND, *a donné pouvoir* à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre HEBRARD
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre BOISSET
- M Nicolas WEINMEISTER, *a donné pouvoir* à Mme Catherine HOARAU

Absents :

- M Pierre CERLES
- Mme Emilie LARRIEU
- M Thierry ROUX
- Mme Marie-Hélène SANNAT

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M Yves LIGIER

Rapport n°19 – Cadrage politique relatif à la démarche Cit'Ergie concernant la labellisation de la politique énergie climat de RLV

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.2224-34,
Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.229-26, R.229.51 et suivants,
Vu le code de l'énergie,
Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite «Grenelle 2»,
Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n°188 intitulé «la transition énergétique des territoires»,
Vu la stratégie nationale bas-carbone (SNBC),
Vu la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable,
Vu la délibération n°AP-2018-06/07-1-1655 du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes des 14 et 15 juin 2018, définissant la stratégie régionale environnement/Energie,
Vu l'arrêté préfectoral n°18-02032 du 13 décembre 2018 portant statuts de la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans (RLV),
Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Riom Limagne et Volcans,
Vu la délibération n°20190423.13 du conseil communautaire du 23 avril 2019 engageant la collectivité dans le processus Cit'ergie,
Vu la délibération n°20191105.35 du conseil communautaire du 5 novembre 2019 adoptant le PCAET de RLV 2019/2024,

Considérant que les enjeux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique constituent des enjeux majeurs pour le territoire de RLV,
Considérant les 67 fiches action du PCAET adoptées par le conseil communautaire le 5 novembre 2019 autour de 6 axes stratégiques,
Considérant les orientations prises dans le cadre du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) en cours d'élaboration et notamment son axe 3 relatif au dérèglement climatique,
Considérant que la démarche Cit'ergie est à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un label récompensant le processus de management de la qualité de la politique énergétique et climatique de la collectivité,
Considérant que la collectivité s'est engagée à :

- évaluer la performance du management de sa politique énergie-climat,
- se fixer des objectifs de progrès avec des indicateurs associés,
- mettre en place des actions d'amélioration ambitieuses,
- valoriser les actions déjà entreprises.
- mener la démarche Cit'ergie conjointement avec la ville de Riom et associer toutes autres communes intéressées,

Considérant que la collectivité doit suivre une procédure en 4 étapes (pré-diagnostic, analyse de la situation initiale, formalisation de la stratégie politique énergie-climat pluriannuelle, demande de labellisation) avec le soutien du conseiller Cit'ergie accrédité par l'ADEME, qui l'accompagnera tout au long du processus sur un cycle de 4 ans,
Considérant que l'ADEME est partenaire de la démarche et qu'elle a accordé à RLV une subvention de 70% du montant des dépenses,

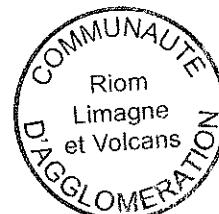
Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité, décide :

- **de mener une politique innovante et volontariste en relation avec le dérèglement climatique,**
- **que chaque vice-Président porte, dans sa délégation, au moins une action nouvelle par an relative au développement durable en lien direct avec la labellisation Citergie et/ou le Plan Climat, dès 2020, et sur proposition des Directions concernées,**
- **de mobiliser tous les acteurs (associations, habitants, entreprises, agriculteurs, communes...) pour des actions concrètes et immédiates de réduction des émissions de GES du territoire,**
- **de solliciter les financements des partenaires de RLV pour le cofinancement des actions liées au Plan Climat ou à Cit'ergie afin de maximiser les bénéfices pour le territoire,**
- **d'affecter des moyens humains et financiers dès 2021 sur les politiques air climat énergie.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 19 février 2020***

***Le Président
Frédéric BONNICHON***



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20200218-
DELIB2020021819-DE
Date de télétransmission : 25/02/2020
Date de réception préfecture : 25/02/2020